

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Rappel ordre du jour :

- * Affectation du résultat 2019
- * Vote du budget primitif 2020
- * Désignation du délégué au SDEA
- * Questions diverses

Étaient présents : AMBLARD Gilles, BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, SABOT Nicolas, GAT Nicolas, BASSET Anselme, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, CLAUZIER Manon.

Étaient absents excusés :

Monsieur BASSET Anselme a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d'émargement.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – Budget Communal

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés	0	151655.07	161210.55	0	161210.55	151655.07
Opérations exercice	220296.96	303009.8	102075.01	312845.06	322371.97	615854.86
TOTAUX	220296.96	454664.87	263285.56	312845.06	483582.52	767509.93
Résultats de clôture		234367.91		49559.50		283927.41
Résultats de clôture après RAR		234367.91		49559.50		283927.41

Considérant l'excédent de fonctionnement de 234367.91 Euros, et l'excédent d'investissement de 49 559.50 Euros, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les sommes de manière suivante :

49 559.50 Euros au compte 001 excédent d'investissement reporté

88 000 Euros au compte 1068 Autres réserves

146 367.91 Euros au compte 002 Excédent fonctionnement reporté

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le projet de BP 2020 afférent au budget communal s'établit en dépenses et en recettes à 575 489.06€ répartis pour 173459.50€ pour l'investissement et pour 402029.56€ pour le fonctionnement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	173 459.50€	173 459.50€
Fonctionnement	402 029.56€	402 029.56€
Total	575 489.06€	575 489.06€

Ceci exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
VOTE le budget primitif 2020 afférent au budget communal.

OBJET : DELEGUE AU SDEA ARDECHE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 1963 portant création du Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement,
Vu les statuts du Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 6, indiquant la clé de répartition du nombre de représentant au titre de commune isolée,
Vu l'adhésion de la commune de ROCHESSAUVÉ à ce syndicat,
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire pour la durée de la mandature 2020-2026
Considérant la candidature de M.VERNET Sébastien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- ✓ De désigner M. Sébastien VERNET délégué.
- ✓ De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

OBJET : DEMANDE SUBVENTION A LA REGION POUR LA REMISE EN ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL OUVRAGES D'ARTS.

La commune de Rochessaube, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine Ouvrages d'Arts et de leur consolidation souhaite restaurer les ouvrages d'art qui se situent sur la voie communale n°9 dite route du Lac, aux lieux dits « Marnas » et « Moulin de Lagarde ». Ceux-ci laissent apparaître des parapets complètement dégradés ce qui engendre aussi des problèmes de sécurité importants.

Le projet s'établit en deux temps. Une première partie de démolition complète des parapets existants, puis d'une seconde partie de reconstruction avec les pierres existantes et élévation à hauteur réglementaire.

Suite à sa présentation au conseil municipal de l'estimation établie par 3 entreprises :
TP 2000, SARL CUNHA ADAO BATIMENT et EURL GUIRON MACONNERIE

Le coût total pour TP 2000 s'élève à 44 299.20€ TTC
Le coût total pour SARL CUNHA ADAO BATIMENT s'élève à 38 784€ TTC
Le coût total pour EURL GUIRON MACONNERIE s'élève à 46 431€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis présenté de SARL CUNHA ADAO BATIMENT s'élevant à 32 320 € H.T et le lancement du projet

SOLLICITE l'aide financière de la région à hauteur de 50% dans le cadre du plan « Bonus Relance 2020-2021 »

DECIDE d'affecter la dépense en section d'investissement, article 2138 « autres constructions ».

QUESTIONS DIVERSES :

*** Ecole Alissas :**

M. le Maire présente au conseil municipal la répartition des charges scolaires et périscolaires concernant l'école d'Alissas. Pour cette année scolaire 2019-2020, la charge financière pour la commune de Rochessauve s'élève à 25 862€. Pour rappel, cette année, 42 Rochessauvains ont suivi leur scolarité sur Alissas.

*** Voirie :**

Un tour de la commune a été fait avec le chef de chantier de la Société de Constructions Routière. Quelques points de voirie ont été ajoutés aux travaux initialement prévus (surélévation du chemin de La Tourtas pour dévier l'eau de ruissellement, reprofilage route de Marnas, curage sur l'entrée du chemin de Gourguilhon avec enrobé). Les travaux devraient débuter vers le 20 juillet.

*** Cimetière :**

Des devis sont demandés pour la fabrication et la pose d'une barrière le long du mur en bas du cimetière afin de sécuriser cette partie, pour la création d'un ossuaire mais aussi pour refaire les allées en enrobé.

Pour l'ensemble de ces travaux, des demandes de subventions seront effectuées.

*** Aires de croisement route du Lac :**

Suite à la demande d'administrés, les élus se rendront sur place afin de voir la faisabilité de ce projet.

*** Subventions aux associations :**

L'association des donneurs de sang de l'Ardèche, comme d'autres associations, a sollicité une subvention exceptionnelle à la mairie afin d'améliorer les collations offertes aux donneurs de sang et acheter du matériel.

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour le moment et préfère attendre de travailler sur les conditions d'attribution de ces subventions, de rencontrer les différents présidents d'associations communales et de délibérer sur le versement de l'ensemble de ces aides financières.

*Couturières bénévoles masques COVID-19 :

Les couturières qui ont œuvrés bénévolement pour équiper la population de Rochessaive en masques tissus, ont reçu de la part de la mairie, un panier gourmand de produits ardéchois afin de les remercier pour leur travail et leur engagement lors de la crise du COVID-19.

* Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Cette élection aura lieu vendredi 10 juillet à 13h00 à la salle polyvalente. Seuls les membres du conseils municipal peuvent être élus à ces délégations.

La commune de Rochessaive doit élire 1 titulaire et 3 suppléants pour participer à l'élection des sénateurs qui aura lieu en septembre.

* Verger collectif :

Mise en place d'une réflexion sur le projet de verger collectif sous la salle polyvalente. Celui-ci serait plutôt tourné vers l'implantation de variétés anciennes.

La population de Rochessaive est invitée à participer à cette réflexion et à faire part de ses idées et propositions via les conseillers municipaux ou le secrétariat de mairie.

*Infos mairie

La secrétaire de mairie fait passer depuis peu les comptes rendus de conseils municipaux ainsi que diverses informations publiques via les adresses mails de la population qu'elle a pu récolter, notamment lors de la remise des numéros d'habitations, avec l'accord des administrés concernés.

Néanmoins, tout le monde ne reçoit pas encore ces informations.

Les Rochessauvains sont donc invités s'ils le souhaitent à communiquer leurs coordonnées à la secrétaire de mairie.

(Ces données ne seront pas communiquées à des tiers).

*Transports scolaires :

M. le maire doit s'entretenir avec le responsable administratif des transports scolaires à la CAPCA le 15 juillet.

La demande pour que les bus montent jusqu'à Laval, et qui concernerait aujourd'hui une douzaine d'enfants, sera réitérée (refusée en 2017). Un point sur l'ensemble des transports scolaires sur la commune sera fait.

*Compteurs Linky :

Des administrés auraient été démarché par Enedis pour la pose de compteurs Linky.

La mairie n'a reçue aucune information de la part d'Enedis à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Sébastien VERNET

